

## Survivance du nominatif singulier dans les langues romanes

PAR

WITOLD MAŃCZAK

Il n'y a pas longtemps, M. Spence<sup>1</sup> a consacré une communication très intéressante au problème de la genèse des mots français présentant la forme du nominatif latin. Comme ces mots s'appliquent presque tous à des personnes, l'explication la plus courante est que ces substantifs s'employaient souvent au vocatif et que cet emploi a imposé le nominatif. De l'avis de M. Spence, cette explication est fort plausible quand il s'agit des noms propres (*Charles, Louis, etc.*) ou bien des mots comme *fil*, *sœur* ou *tante*, mais elle «l'est beaucoup moins pour l'ensemble assez disparate que représentent ces nominatifs conservés, même si l'on excepte *pire* et *moindre*, qui ne sont pas des noms d'agent, ou *on*, figé comme sujet de verbe». Pour ce qui est, par exemple, d'*ancêtre*, «on invoquait peut-être des ancêtres, mais sûrement au *pluriel* et non au singulier... On se serait donc plutôt attendu à la survivance de la forme du cas régime et du pluriel *ancestr(s)*». En ce qui concerne des mots comme *pâtre*, *peintre*, *queux*, *trouvère*, *prêtre*, *chantre*, *nonne*, «ces mots ont pu s'employer de temps à autre comme vocatifs. En général, cependant, on appelait, comme aujourd'hui, les gens par leur nom propre et non pas par celui de leur métier ou de leur profession».

Selon une autre interprétation, moins répandue, la survivance du nominatif serait due au fait que les noms d'agent s'employaient plus souvent au nominatif que les noms d'êtres inanimés. Mais cette hypothèse ne semble pas non plus convaincante à M. Spence, parce que «l'emploi du nominatif singulier des noms d'agent était peut-être plus fréquent que celui du cas régime, mais il n'a guère été supérieur à celui

---

1: N. Spence, *La survivance en français moderne des formes du nominatif latin*, Actes du X<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et Philologie romanes, Paris, 1965, p. 231-243.

des autres formes qui, pour les imparisyllabiques, s'opposent au nominatif singulier (par exemple, *ber*, mais *baron*, *baron*, *barons*)».

Il est difficile de ne pas donner raison au romaniste d'Outre-Manche: en effet, les explications traditionnelles ne sont pas tout à fait satisfaisantes. Mais s'il est facile de souscrire à la partie critique de la communication en question, il est plus difficile de le faire pour la partie constructive.

En soupçonnant que les nominatifs du type *filz*, *vieux*, etc. peuvent être d'origine «orthographique», M. Spence n'examine que les formes imparisyllabiques du type *suer/seror*, ce qui est certainement une bonne méthode, car il ne fait pas de doute qu'une forme comme *suer* est un nominatif. Or, M. Spence fait remarquer que le paradigme de certains substantifs, tel *presbyter*, a été refait d'après la forme du nominatif longtemps avant le XIV<sup>e</sup> siècle, où la déclinaison à deux cas tombe. Dans les textes qu'il a examinés, il a l'impression d'avoir affaire «à deux mots: *prestres* . . ., cas régime *prestre*, *prestre*, *prestres*, et, mot bien plus rare, *provoire(s)*, *provoire*, etc. Cela pose un petit problème: faut-il vraiment parler, à propos de *prêtre* (ou de *sœur* ou de *tante*) de survivances du nominatif latin? Ces formes proviennent évidemment en dernier lieu du nominatif, mais . . . indirectement et non pas directement: *prêtre*, par exemple, remonterait à un cas régime analogique *prestre*, plutôt qu'à *prestre(s)* cas sujet. Nous nous demandons si tous les soi-disant «nominatifs» conservés – à part les mots *sire*, qui s'est certainement maintenu par son emploi vocatif, et *on* devenu pronom – ne remonteraient plutôt à des formes analogiques».

Nous ne sommes pas sûr que ce soit là une solution au problème, bien que, très souvent, des linguistes, interrogés sur la cause de l'existence, à une époque donnée, de deux formes, une régulière et une irrégulière, croient fournir une explication satisfaisante en constatant que cette irrégularité remonte à une époque plus ancienne. Exemple: il suffit de comparer lat. *quattuor* à grec τέσσαρες ou v. slave *četyre* pour voir que l'*a* du numéral latin n'est pas régulier, et les comparatistes croient avoir résolu le problème en disant que, dès l'époque de l'indo-européen commun, ce mot présente, dans la syllabe initiale, \**a* à côté de \**e*. Autre exemple: pour expliquer fr. *parole*, on se contente de postuler, pour le latin vulgaire, un \**paraula*, sans se soucier de répondre pourquoi *tabula* n'est pas devenu \**taula*. Or, il faut insister sur le fait que de telles affirmations n'expliquent absolument rien. C'est exactement comme si, interrogé sur la cause de la différence entre fr. *la terre*, *la mer* et it. *la*

*terra, il mare*, nous nous bornions à répondre que cette différence remonte à une époque très ancienne. Evidemment, la seule réponse satisfaisante à cette question est que 1° l'italien présente un état de choses plus ancien que le français et que 2° le genre féminin de *la mer* s'explique par l'analogie avec *la terre*. – Meyer-Lübke<sup>2</sup> avait parfaitement raison de dire qu'«on ne peut être assez prévenu contre l'abus qui consiste à mettre sur le compte du latin vulgaire tout ce qu'on ne peut pas expliquer sur le champ».

Si l'on revient au problème des mots du type *prêtre*, il est peu important que, dans le paradigme de ces mots, le nominatif l'ait emporté sur l'accusatif à une époque plus récente ou plus ancienne. L'important, c'est de dire pourquoi il l'a emporté.

Quant à la généralisation de *maire* et de *pire*, M. Spence suppose qu'elle peut provenir de ce que les cas régimes *peieur* et *maieur* présentent des groupes de voyelles en hiatus qui ne se laissaient pas facilement simplifier, tout en ajoutant que «les voyelles en hiatus ont subsisté dans certains mots (. . . *pays, péage, hair*), mais la tendance en moyen français a certainement été de les simplifier». Cette hypothèse ne paraît pas convaincante, étant donné la persistance de mots comme *payer* ou *rayon*.

Frappé par la différence entre les substantifs en *-or*, qui conservent, en général, la forme du nominatif (*peintre, pâtre*, etc.), et ceux en *-ātor*, qui continuent (à une exception près: *trouvère*) la forme de l'accusatif (*empereur, acheteur*, etc.), l'auteur dit que «la comparaison du traitement qu'ont subi les deux suffixes semble indiquer une préférence pour les formes qui se terminaient par un groupe consonantique appuyé (*-tre, -dre*)». Or, s'il est difficile de comprendre pourquoi la langue aurait dû préférer les formes en *-tre, -dre*, il n'est pas plus facile de trouver la raison pour laquelle la langue aurait dû préférer des formes du type *empereur* < *imperātōrem* à celles du type *emperere* < *imperātor*, étant donné que la différence phonétique entre *-ere* et *-eur* n'est pas grande.

D'ailleurs, M. Spence se rend parfaitement compte que même si l'on acceptait ses explications, il y resterait des points obscurs, et il écrit: «Si nous ne saisissons pas toujours pourquoi c'est une forme plutôt qu'une autre qui a été adoptée, c'est qu'il y a eu dans chaque cas un jeu de facteurs morphologiques, phonétiques et psychologiques dont le détail nous échappe – et nous échappera toujours.» Enfin, M. Spence a certainement raison de dire que, même si l'on n'accepte pas tous les

2: W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, I, Paris, 1890, p. 7.

arguments avancés par lui, «le problème se trouve maintenant mieux posé».

A notre avis, il est toujours avantageux d'essayer d'examiner tout problème, même le moindre, d'un point de vue général, et il nous semble que si on le faisait pour le problème en question, cela pourrait jeter un peu de lumière sur la survivance de formes du nom. sing. Or, si nous nous posons la question de savoir quels mots se sont maintenus dans les langues romanes sous la forme du nom. sing., nous constaterons qu'il s'agit (abstraction faite des noms propres, des mots parissyllabiques ainsi que des substantifs ne désignant pas des personnes) des catégories suivantes:

noms de parenté comme *ancêtre*, it. *moglie*, prov. *nep*, fr. *sœur*;

titres et noms de dignités comme roum. *împărat*, esp. *juez*, fr. *maire*, *prêtre*, it. *re*, fr. *sire*;

noms de métiers comme fr. *chantre*, *cuistre*, *geindre*, it. *orafo*, fr. *pâtre*, *peintre*, esp. *sastre*, fr. *trouvère*;

quelques autres substantifs comme it. *baro*, *birbo*, fr. *copain*, it. *furo*, fr. *gars*, it. *ghiotto*, *ladro*, roum. *oaspe*, fr. *traître*, it. *uomo*;

pronoms comme *on*;

adjectifs comme *moindre*, *pire*.

A première vue, ces mots présentent un caractère disparate. Si l'on essayait de les ramener à un dénominateur commun, on pourrait néanmoins trouver un trait qui en est le propre: au moins la grande majorité de ces mots, sinon tous, se caractérisent par une fréquence d'emploi très élevée soit à l'heure actuelle (comme *sœur* ou *copain*) soit dans le passé (comme *sire* ou *trouvère*). Or, si le mot «fréquence» a été mentionné, il vaut la peine de rappeler la loi de Zipf suivant laquelle le produit de la fréquence et du rang du mot est une constante. Bien qu'on puisse reprocher aux adeptes de la linguistique dite «mathématique» qu'ils oublient parfois que les régularités observées dans les langues ne sont nullement comparables à celles qu'on constate par exemple dans le mouvement des planètes, il n'en demeure pas moins qu'en général les mots le plus souvent employés sont plus courts que ceux auxquels on fait appel moins fréquemment. Autrement dit, il existe un certain équilibre entre la longueur et la fréquence des mots. Mais cet équilibre peut être rompu par deux facteurs:

1° La longueur des mots subit des changements en raison du développement phonétique régulier, qui abrège les mots de différentes manières, par exemple *bene* (4 phonèmes) est devenu *bien* (3 phonèmes), tandis

que *Augustum* (8 phonèmes) est devenu *août* (1 phonème): le premier mot a perdu 25% de son volume, le dernier 88%.

2° La fréquence des mots varie également: un mot comme *sire* ne s'emploie presque plus de nos jours, alors que l'usage de *télévision* augmente incessamment.

Comme la nécessité d'un équilibre entre la longueur et la fréquence des mots existe toujours, rien d'étrange à ce qu'il y ait des réarrangements: d'une part *bien* s'abrège en *ben*, *télévision* se réduit à *télé* dans la prononciation et à *TV* dans la graphie, d'autre part *août* [u] s'allonge en [ut] ou en *mois d'août*.

Les abrègements ayant pour but de restaurer l'équilibre entre la longueur des éléments linguistiques et leur fréquence s'opèrent de différentes façons:

un groupe de mots peut être réduit à un seul mot: *chemin de fer métropolitain* > *métropolitain*;

un mot composé peut être réduit à un de ses éléments: *automobile* > *auto*;

un mot peut être amputé d'une partie quelconque de son volume: *faculté* > *fac*;

à la différence du cas précédent, où une partie du mot a été retranchée, l'abrègement peut avoir un caractère plus irrégulier: *cela* > *ça*, *monseigneur* > *monsieur* > *m'sieu*;

la graphie d'un mot peut être réduite, sans que la prononciation change: *page* > *p*.

S'il y a une telle variété dans les procédés d'abrègement (et cela bien qu'on n'ait pas tenu compte de types mixtes, tel *boulevard Saint-Michel* > *boul'Mich'* ou bien *mécanicien* > *mécano*), il nous paraît probable que, pour obtenir un abrègement, on pouvait également recourir à un changement analogique consistant dans la généralisation d'un radical plus court, lorsque le mot avait deux radicaux de longueur inégale, tel *suer/seror*. Les noms de parenté latins *pater*, *māter*, *frāter*, *soror*, qui comptaient chacun deux syllabes, étaient de longueur égale. S'il en est de même pour les mots français *père*, *mère*, *frère*, *sœur*, qui sont monosyllabiques, c'est grâce au fait que le développement morphologique de ce dernier mot n'a pas été régulier.

Nous sommes d'accord avec M. Spence en ce que le maintien du nominatif dans les prénoms est incontestablement dû à l'emploi vocatif, mais, bien qu'il ait à coup sûr joué un rôle dans l'évolution de certains noms communs, cet emploi ne peut expliquer tous les cas où, dans les

appellatifs, a été conservé le nominatif. Ce qui témoigne de la justesse de l'opinion de M. Spence, c'est l'examen de l'état de choses qu'on observe dans les langues où le vocatif est une catégorie vivante, ainsi dans les langues slaves. Par exemple en polonais familier, on peut former un nominatif égal au vocatif dans tous les hypocoristiques masculins terminés par une consonne palatale, cf. *Jasiu, Józui, Kaziu, Stasiu, Wiciu, Rysiu*, etc., mais nous ne saurions citer que quatre appellatifs où le même phénomène se produit: *papciu* «papa», *dziadziu* «grand-papa», *wujciu* «oncle (maternel)», *stryjciu* «oncle (paternel)»<sup>3</sup>.

Cela étant, nous sommes persuadé que, pour expliquer la survivance du nom. sing. dans les appellatifs romans, il faut admettre non seulement une généralisation de la forme du vocatif, mais aussi une généralisation de la forme plus courte, qui correspondait mieux à ces substantifs d'un emploi très fréquent.

On peut, à l'appui de cette thèse, alléguer que nombre de mots à s'être maintenus sous la forme du nom. sing. présentent conjointement un développement phonétique irrégulier dû à la fréquence<sup>4</sup>. Bien plus, il en est de même pour des mots à sens identique ou semblable dans des langues non romanes. Voici quelques exemples, en commençant par des noms de parenté:

*Soror*. Fr. *sœur* est irrégulier en face de *quatre* < *quattuor* ou prov. *sorre* < *soror* (absence de voyelle d'appui). Cat., v. esp., v. port., prov. *sor* est aussi irrégulier. Il en est de même pour it. *suor*, réduction du régulier a. it. *suoro*. On rencontre un irrégulier *sores* < *sorōrēs* déjà dans les inscriptions africaines en lat. vulg. (Corominas, s. v. *sor*). – On trouve un état de choses semblable dans les langues slaves. Slave commun \**sestra* (provenant, en fin de compte, de l'indo-européen \**syēsōr*) commence irrégulièrement par \**s* au lieu de commencer par \**sv*, cf. \**svojb*. Russe *sestra* s'abrège dialectalement en *sja*.

On pourrait faire de semblables constatations par rapport à *frāter*, qui

3: Pour plus de détails, cf. W. Mańczak, *Polonais Kazimierz* < *Kazimier, gén. Kościuszki* < *Kościuszka et Piotrowicz* < *Piotrowic*, Rev. Internat. d'Onom., XIII, 1961, p. 33–40; *Développement de la flexion des noms propres en polonais*, Anzeiger f. slav. Phil., II, 1967, p. 11–23.

4: En ce qui concerne le développement phonétique irrégulier dû à la fréquence, voir, entre autres, notre manuel *Phonétique et Morphologie historiques du français*, Łódź, 1965, nos communications aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> Congrès Internat. de Ling. et Phil. rom. ou bien notre article sur la *Disparition de l'ancien français moillier* < *mulierem*, RLiR, XXX, 1966, p. 174–182.

se maintient également sous la forme du nom. sing., cf. roum. *frate*, et que nous n'avons pas mentionné ci-dessus, car c'est un mot parasyllabique. Le nom du frère montre un peu partout des réductions irrégulières. Fr. *frère* < *frāterem* présente un seul *r* en regard du régulier *piere* < *petram*. Irréguliers sont également esp. *fray*, *frey*, port. *frei*, it. *frat'*, *fra*. – Slave commun \**bratrъ* a perdu le second \**r* dans la plupart des langues slaves, cf. serbo-croate, slovène, pol., ukr., russe, etc. *brat*, ce qu'on considère souvent comme une dissimilation. Ce qui témoigne en faveur d'une chute de *r* due à la fréquence, c'est le fait que le *r* s'est maintenu dans des dérivés, cf. pol. *braterski*, *braterstwo*, plus rarement employés que le mot simple *brat*. Enfin, lituanien *broterėlis* (diminutif) a été réduit à *brólis*.

Pour ce qui est du latin, il est intéressant de noter que chez Plaute *pater*, *māter* et *frāter* (malgré φράτηρ) présentent toujours *-ter*, bien qu'on trouve chez cet auteur des formes comme *stultiōr*, *amōr*. A notre avis, cette différence dans le traitement de la quantité de la voyelle finale devant *r* s'explique par un développement phonétique dû à la fréquence dans les noms de parenté, pour ne citer, à l'appui de cette affirmation, que fr. *mère*, *père*, *frère* avec leur développement irrégulier du groupe *tr*.

Le frère, dans les langues romanes, étant également désigné par des continuations de *germānum*, notons que le portugais présente, à côté du régulier *irmão*, une forme réduite *mano*. Comme parallèle étranger, on pourrait citer que, dans certains patois lituaniens, le voc. sing. *broliūk* «frère» (diminutif) apparaît parfois sans la consonne initiale, c'est-à-dire comme *roliūk*.

Le fr. *ancêtre*, lui, est régulier, mais il est intéressant de noter que l'évolution du mot sémantiquement très proche qu'est *aviolus*, elle, ne l'est pas. En ce qui concerne fr. *aïeul*, esp. *abuelo* et port. *avó*, le REW signale que «die Lautentwicklung ist auffällig im Frz., wo *v*, im Sp., Pg., wo *-i-* fehlt». En outre, on peut mentionner v. fr. *taie* < *ataviam*. Quoi qu'il en soit de la chute de la voyelle initiale, le traitement de *vi* intervocalique est sûrement une réduction due à la fréquence.

Passons aux titres et aux noms de dignités.

En ce qui concerne *presbyter*, *presbyterum*, sont irréguliers roum. *preot*, dalm. *prat*, *pretro*, it. *prete*, log. *preide*, *preideru*, frioul. *predi*, v. fr. *prevoire*, prov. *preire*, *preveire*, cat. *prevere*, *prebere*. On dit que ces formes proviennent non pas de *presbyter*, mais de *praehyter*, qui doit être le résultat d'une contamination de *presbyter* avec *arbiter* ou *praebitor*. Mais cela ne résoud pas la question. Par exemple, le *b* intervoca-

lique passe en it. à *v* (*caballum* > *cavallo*) et pourtant le prêtre s'appelle en v. it. *preite*. En outre, le passage de *preite* à *prete* n'est pas non plus normal. Enfin, il ne faut pas oublier qu'en v. it., à côté de *preite*, il y a aussi *presvite*, qui ne peut pas continuer *praebiter*. Si *frāter* est devenu *frate* en roum., *dēbitōrium* > v. roum. *detoriu* (d'où roum. mod. *dator*) et *pectus* > *piept*, on ne voit guère pourquoi *praebiter* n'est pas devenu, en roumain, *priete* au lieu de *préot* ou *preót*. Et ainsi de suite. – En ce qui concerne les langues non romanes, il vaut la peine de mentionner angl. *priest*, qui est certainement une forme abrégée si on le compare à all. *Priester*. Ensuite, all. *Pfarrer* est un dérivé de *Pfarre*, qui est le résultat d'un abrégement de *parrochia*. De surcroît, on peut se demander si *Pfarr* < m.-h.-all. *pfarre* n'est pas une forme réduite par rapport à *Pfarrer*, au lieu d'être «eine jüngere Nebenform», comme le désigne Kluge. Enfin, il est bon de mentionner que *księżę* «monsieur l'abbé» (vocatif) s'est réduit irrégulièrement à *ksze* en v. polonais. Comme beaucoup de linguistes ont l'habitude de voir dans des abrégements de ce genre une influence de l'accentuation, il vaut la peine d'attirer l'attention sur ce que dans *ksze* c'est précisément la voyelle tonique qui est tombée.

En ce qui concerne *senior*, *seniōrem*, sont irréguliers *sire*, *sieur*, it. dial. *sore*, *sior*, *sur*, *siur*, *sciur*, *sor*, *scior*, *scier*, *sio*, *sciu*, *snor*, *gnor*, *sgnaur*, *sgner*, *gner*, frioul. *siore*, *sior*, engad. *sor*, port. *seu*, *seo*, *so*, esp. *seor*, *sor*, *so*, esp. américain populaire *inor*, *no*. – Il en est de même pour angl. *sir* < *sire* et all. *Herr*, originellement le même mot que le comparatif *hehrer*. Il en est de même pour v. slave *bojarińъ*, devenu en russe *bojarinъ* > *barin*, tandis que *bojaričъ* s'est réduit à *baričъ* > *baryč*.

En ce qui concerne it. *re* et roum. *impărat*, on peut mentionner que des titres comme angl. *king*, all. *König* ou russe *car'* (< *cěsarъ* < *Caesar*) présentent des réductions irrégulières.

Il en va de même pour certains noms de métiers, par exemple l'évolution de *geindre* < *jūnior* ou de *cuisse* < *coquistrō* est tout autre que normale.

Les mots provenant de *homō*, *hominem* font également apparaître des réductions irrégulières, cf. esp. *hombre* en regard du régulier a. esp. *huembre*. D'ailleurs, lat. *homō* lui-même s'abrège en *homo*<sup>5</sup>. – En dehors

5: Comme le développement *homō* > *homo* est attribué à l'abrégement iambique, voir à ce sujet W. Mańczak, *Iambenkürzung im Lateinischen* (Glotta, XLVI, 1968, p. 137-143).

des langues romanes, on peut mentionner que v.-h.-all. *mannisco* passe à *Mensch*, bien que le suffixe *-isco* devienne *-isch*. Enfin, des formes irrégulières abondent dans les langues slaves, cf. russe dial. *čelek*, *čilek* (à côté du régulier littéraire *čelovek* «homme»), bulg. *člověk*, *čověk*, *čel'ak*, *čil'ak*, serbo-croate *čovjek*, slovène *človek*, tchèque *člověk*, slovaque *človek*, polonais *człowiek*, *człek*, haut-sorabe *čłowjek*, bas-sorabe *clowjek*, polabe *cluovak* et même v. slave *člověkъ*.

Fr. *gars* présente également une réduction irrégulière, la chute de *r* final n'étant pas normale. *Copain* < *compain* peut présenter une dissimilation ou bien une réduction.

Pour leur part, des adjectifs d'un emploi très fréquent font apparaître, eux aussi, des abrégements irréguliers. Lat. *pējor*, *pējus* se développe dans les langues romanes comme si la voyelle tonique était brève, cf. fr. *pire*, it. *pèggio*. M. Rheinfelder<sup>6</sup> suppose une contamination avec *melior*, mais il est intéressant de noter que déjà l'adjectif latin, qui provient de *\*ped-iōs*, présente une réduction irrégulière, cf. *radius*. – Comme un parallèle non roman, on pourrait citer angl. *worse* et *worst*, qui sont le résultat d'un abrégement de *worser*, *worrest*.

Pour appuyer notre assertion selon laquelle la fréquence a joué un certain rôle dans le maintien de formes de nom. sing. des mots imparisyllabiques, citons enfin que le provençal moderne présente un certain nombre de doublets en *-aire* < *-ātor* et *-adú* < *-ātōrem* et que les formes en *-aire* sont en général plus fréquentes, cf. béarn. *kassaire* «chasseur de profession» *kassadú* «chasseur d'occasion» (il en est de même pour *peskaire* et *peskadú*). A La Salle (Gard) *enkantaire* signifie «crieur public» et *enkantadú* «enchanteur», *žügaire* «juge» et *žügadú* «qui a la faculté de juger», *žugaire* «joueur» et *žugadú* «qui a la passion du jeu»<sup>7</sup>. Cela vaut également pour certains doublets français, cf. *on* et *homme*, *sire* et *sieur*, *copain* et *compagnon*, *nonne* et *nonnain*.

Somme toute, si l'on envisage le petit problème de la survivance du nom. sing. dans les langues romanes d'un point de vue un peu plus général, on constate que les mots appartenant aux catégories sémantiques qui présentent cette particularité subissent, dans différentes langues, des réductions phonétiques irrégulières (qu'il faut, à notre avis, attribuer à leur grande fréquence). Dans ces circonstances, il n'est pas exclu que, si, dans ces mots, le nominatif l'a emporté sur l'accusatif, c'est qu'il

6: H. Rheinfelder. *Altfranzösische Grammatik*, I, *Lautlehre*, Munich, 1953, p. 102.

7: W. Meyer-Lübke, op. cit., II, p. 7.

présentait une forme plus brève. Autrement dit, le maintien du nom. sing. dans les appellatifs s'explique non seulement par son emploi vocatif, mais aussi par sa brièveté. Evidemment, il est peu probable qu'on arrive un jour à discerner quels mots imparisyllabiques doivent leur forme de nominatif à leur brièveté, lesquels à leur emploi vocatif et lesquels à ces deux facteurs réunis.

*Witold Mańczak*

CRACOVIE